



Liminaire du CSAL du 1er février 2024: Ponts-Naturels.

Madame la Présidente du CSAL de l'Eure,

Vous nous convoquez, ce jour, pour déterminer, avec les organisations syndicales, les Ponts Naturels pour 2024.

Compte tenu d'une journée exceptionnelle possible par an et par agents, nous avons systématiquement au moins un pont naturel chaque année.

Comme organisation syndicale, jusqu'ici, seule FO est favorable aux Pont-Naturels.

Ecoutant les agents, constatant que le 10 mai les écoles et les crèches du département sont fermés, **nous voterons Pour toutes les proposition qui accorderaient le 10 mai 2024 comme Pont-Naturel.**

